

CM 08-11-2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 16 novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue.

Etaient présents : M. Delrue, Mme Lemaître, M. Fourrier, Mme Reynaert, M. Gardon, Mme Alexandre, M. Turbant, Mme Boché, M. Lemaire, M. Fauquembergue.

Absents excusés : M. Vandermolen donne pouvoir à M. Delrue jusqu'à 20 h 20 ; Mme Feret donne pouvoir à M. Fourrier ; M. Fares donne pouvoir à M. Fauquembergue.

Secrétaire de séance : Mme Boché

Début de la séance à 19 h 10 suivant l'ordre du jour.

01°) Présentation du projet Ecoles et l'Alsh ;

Mme Brassart est excusée, Monsieur le Maire présente les nouveaux plans du projet, un chiffrage sera demandé à l'architecte afin de poursuivre le projet.

02°) Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives de la Taxe d'Aménagement ;

Le Conseil Municipal décide d'instituer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal ;
D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,
Sans exonération.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent, 13 voix pour.

03°) Délibération pour l'adhésion du contrat d'assurance statutaires des agents de la Commune ;

Monsieur le Maire présente les 2 contrats d'assurances, soit le groupe SOFCAP et soit la GROUPAMA, comme suit :

4 agents CNRACL :

- SOFCAP TAUX 6.53 % ;
- GROUPAMA TAUX 5.61 %

1 agent IRCANTEC :

- SOFCAP TAUX 0.95 %
- Groupama TAUX 1.20 %

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, retiennent la Groupama, autorisent M. Le Maire à signer le contrat pour 4 ans et de résilier l'ancien contrat, 13 voix pour.

04°) RODP ORANGE 2015, 2016 et 2017 ;

Les tarifs de base sont les suivants pour 2015 :

Aérien : 53,66 € le km d'artères aériennes X 0.798 = 42.82 €

Souterrain : 40,25 € le km d'artères souterraines X 14.178 = 570.66 €

M2 : 26,83 € le m2 d'emprise au sol : Néant

613.48 €

Le coefficient d'actualisation 2015 est de 1,34152 = 823.00 €

Les tarifs de base sont les suivants pour 2016 :

Aérien :	51,74 € le km d'artères aériennes X0.798 =	41.29 €
Souterrain :	38,80 € le km d'artères souterraines X 14.178 =	550.11 €
M2 :	25,87 € le m2 d'emprise au sol : néant	

591.40 €

Le coefficient d'actualisation 2016 est de 1,29347 =	764.96 €
---	-----------------

Les tarifs de base sont les suivants pour 2017 :

Aérien :	40 € le km d'artères aériennes x 0.798 =	31.92 €
Souterrain :	30 € le km d'artères souterraines x 14.178 =	425.34 €
M ² :	20 € le m2 d'emprise au sol : néant	

457.26 €

Le coefficient d'actualisation 2017 est de 1,26845 =	580.01 €
---	-----------------

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, acceptent ces sommes, 13 voix pour.

05°) Publicité du trait d'union 2018 :

Les membres du Conseil après en avoir délibéré fixent les tarifs publicitaires du Trait d'Union :

- de 30 € à 110 €, selon la grandeur de l'encart publicitaire, 13 voix pour.

06°) Délibération fixant les tarifs du repas des Aînés 2017 :

Le scalaire est retenue pour un tarif de 22.40 € par repas, Les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent 13 voix pour.

Arrivé de M. Vandermolen à 20 h 20.

Tarif pour les accompagnants au repas 32 € Les membres du Conseil après en avoir délibéré, 13 voix pour.

Tarif des Elus de la Commune :

- 32 €, 4 voix pour.

- 25 €, 7 voix pour et 2 abstentions.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent pour le prix de 25 €.

07) Questions et informations diverses :

La Pompe à chaleur de la Salle Polyvalente est en panne, l'entreprise Parin est intervenue et à commander la pièce défectueuse.

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 20 h 55